

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 mars 2014

Etaient présents : Mmes et MM. : Mireille Bessaa (1^{er} adjoint), Frédéric Bourlion,, Pierre Corade (maire), François Cornette, Jacques Dissard (2^e adjoint), Philippe Gobert, Marc Jeanty, Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès, Stéphanie Wallet.

Absents : aucun

Secrétaire de séance : S. Wallet.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 20H30.

Le compte-rendu du conseil du 24 février 2014 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Election du maire :

Afin d'élire le nouveau maire, la parole est laissée à Mme Mireille Bessaa, doyenne d'âge des conseillers pour réaliser ce vote.

Seul Pierre Corade présente sa candidature.

avec 10 voix pour; et un vote blanc

M. Corade est élu maire et prend la présidence du conseil.

2) Choix du nombre des adjoints :

M. le Maire propose que, comme dans le précédent conseil, deux adjoints soient désignés. 11 voix pour, aucune abstention.

3) Election des adjoints :

Mme Bessaa se porte candidate comme 1er adjoint. 10 voix pour, une abstention.

M. Dissard est candidat comme 2^e adjoint. 10 voix pour, une abstention.

Mme Mireille Bessaa devient donc 1er adjoint et M. Jacques Dissard 2^e adjoint.

4) Délégations de pouvoirs au maire :

M. le Maire donne lecture des articles qui donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire certains de ses pouvoirs afin de faciliter l'administration de la commune.

M. le Maire ajoute que chaque décision, même sous le coût d'une délégation, est définie auparavant soit par le conseil municipal, soit par le budget.

Seul l'article 1 point 3 de ces délégations a été révisé : le montant de la délégation du conseil municipal faite au maire pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires, est revu à la baisse avec une somme de 100 000 €. La somme précédente de 300 000€ ayant été mise en place pour la réfection du presbytère.

Cette délibération est mise au vote : 11 voix pour, aucune abstention.

5) Indemnités du maire et des adjoints :

Selon les lois en vigueur, les indemnités sont établies, pour le maire à 17% de l'indice 1015, soit 577,57€ mensuels, pour les adjoints à 6,6% du même indice, soit 224€ mensuels.
11 voix pour, aucune abstention.

6) Constitution des différentes commissions municipales :

Finances et budget : M. Corade (président), M. Bourlion (vice-président), Mme Pitsillides, M. Maurel, M Jeanty. 11 voix pour, aucune abstention.

Entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux, sécurité routière :
M. le Maire (président), M. Jeanty (vice-président), Mme Pitsillides, M. Gobert. 11 voix pour, aucune abstention.

Urbanisme et développement durable, PLU : M. le Maire (président), M. Dissard (vice-président), Mme Pitsillides. 11 voix pour, aucune abstention.

Culture, associations, fêtes, jeunesse et sports : M. le Maire (président), Mme Bessaa (vice-présidente), Mme Kavalewski, M. Maurel, M. Dissard, M. Gobert, Mme Wallet. 11 voix pour, aucune abstention.

Communication : M. le Maire (président), M. Cornette (vice-président), M Dissard, Mme Bessaa, Mme Wallet, M. Gobert, M Bourlion. 11 voix pour, aucune abstention.

Appels d'offre : M. le Maire (président), M. Maurel (vice-président); M. Cornette, M. Bourlion, Mme Pitsillides. 11 voix pour, aucune abstention.

M. le Maire confirme que l'ensemble des conseillers sera avisés des réunions des commissions et pourront y être présents s'ils le souhaitent.

7) CCAS (comité communal d'action social) :

Le maire, M. le Maire est président de droit.

Mmes Bessaa, Kavalewski ainsi que MM. Dissard et Cornette sont nommés. 11 voix pour, aucune abstention.

Les membres extérieurs au conseil Mmes Colombo, Foulon et Marchal seront contactées prochainement afin de savoir si elles poursuivent leur implication dans ce comité. Une 4^e personne sera contactée ultérieurement.

8) Nomination des délégués aux différents syndicats:

SIRS (Syndicat intercommunal de regroupement scolaire). M. Corade, Mme Wallet et M. Maurel sont désignés. 11 voix pour, aucune abstention.

Syndicat des Eaux de Montagny en Vexin- Montjavoult : M. Corade, M. Maurel, M. Dissard sont désignés. M Jeanty est nommé suppléant. 11 voix pour, aucune abstention.

SLE de SE 60 (secteur local d'énergie qui remplace Synelec) : M. Corade. 11 voix pour, aucune abstention.

CCVT (Communauté de communes du Vexin-Thelle) : le maire est délégué communautaire de droit.

La commission des finances se réunira le lundi 14 avril 2014 pour préparer les grandes lignes du budget.

Le prochain conseil est fixé au jeudi 17 avril à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 22H00.